

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-01

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 1	Objet : Compétence « Etudes et travaux de création d'un nouvel établissement thermal à Salies du Salat, y compris la mise en œuvre des travaux de forage et de raccordement en eau thermale »

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.



Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle les réflexions engagées depuis quelques mois dans l'objectif d'une redynamisation de l'activité thermale de Salies-du-Salat, qui doit redevenir un moteur du développement économique et touristique de l'ensemble du territoire. Il précise aussi que cette redynamisation passe nécessairement par un nouvel établissement thermal doté d'équipements de qualité répondant aux attentes des curistes, d'une clientèle pour le thermo-ludique, et permettant probablement de confier l'équipement à un gestionnaire privé dans le cadre d'un contrat d'exploitation dont la forme juridique reste à définir.

Le Président propose donc une prise de compétence rapide qui permette de construire concrètement ce projet, dans ses dimensions techniques, financières et juridiques. Il s'agirait donc de :
« Etudes et travaux de création d'un nouvel établissement thermal à Salies du Salat, y compris la mise en œuvre des travaux de forage et de raccordement en eau thermale »

Les communes seront amenées à délibérer dans le même sens pour confirmer cette prise de compétence dans un délai de 3 mois.

Suite à un débat contradictoire,

Vu le CGCT, et en particulier les articles L5211-17, L5211-20 et L5214-16,

L'assemblée décide de

- APPROUVER la prise de compétence par la communauté de communes pour « Etudes et travaux de création d'un nouvel établissement thermal à Salies du Salat, y compris la mise en œuvre des travaux de forage et de raccordement en eau thermale »
- APPROUVER le projet de statuts modifiés intégrant cette compétence tel qu'annexé à la présente délibération
- NOTIFIER aux communes la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-02

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Taux des taxes directes locales 2024

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.



Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que le produit fiscal attendu dans le budget 2024 comprend les deux taxes foncières (bâti et non bâti), la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la CFE.

Suite à la conférence des maires du 3 avril 2024, Mme ARJO propose de maintenir les taux votés au même niveau qu'en 2023 :

- **TFB : 7.37 %**, avec un produit fiscal attendu de 1 621 253 €
- **TFNB : 7.92 %**, avec un produit fiscal attendu de de 61 570 €
- **CFE : 30.25 %**, sans utiliser le taux mis en réserve les années précédentes et avec un produit fiscal attendu de 1 234 805 €
- **THRS : 12.47 %**, avec un produit fiscal attendu de 695 951 €

Soit au total un **produit fiscal des taxes votées de 3 613 579 €.**

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- APPROUVER le taux de 7.37 % pour la taxe foncière sur le foncier bâti en 2024
- APPROUVER le taux de 7.92 % pour la taxe foncière sur le foncier non bâti en 2024
- APPROUVER le taux de 30.25 % pour la cotisation foncière des entreprises, sans utiliser le taux mis en réserve les années précédentes
- APPROUVER le taux de 12.47 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires en 2024
- AUTORISER le Président à compléter l'état 1259 en conséquence

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	21 115 418	7,37		21 998 000	1 621 253	7,37%	1 621 253
Taxe foncière non bâtie additionnelle	747 069	7,92		777 400	61 570	7,92%	61 570
Taxe d'habitation additionnelle	5 671 358	12,47		5 581 000	695 951	12,47%	695 951
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	3 908 928	30,25		4 082 000	1 234 805	30,25%	1 234 805
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>			Total de la fiscalité additionnelle	2 378 774	Total	2 378 774

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Produits attendus	9	
Taxe foncière bâtie additionnelle		
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle		
CFE additionnelle		
Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (1)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	3,72			
CFE éolienne	>>>			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
3 072 782	171 855	111 773	43 900	385 846	0	-1 620 218	2 163 938

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
2 378 774		2 165 938		4 544 712

À TOULOUSE
Le 20 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques, Pour le Groupement, Pour la Préfecture,
HUGUES PERRIN

À
Le 15 avril 2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE
CAGIRE GARONNE SALAT

Feuillelet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote de

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	43 018
d. Exonérations de longue durée	81
Taxe foncière non bâtie	2
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	161
b. Base minimum	67 339
c. Locaux industriels	274 846
d. Autres allocations	399

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	736 347
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	179 970
c. Par la loi (autres)	0
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	1 306 013

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	5 581 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	299 511
d. Bases dégrévées locaux vacants	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	10 011
d. Centrales hydrauliques	42 589
e. Transformateurs électriques	48 373
f. Stations radioélectriques	58 979
g. Installations gazières et autres	11 903

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	2 518 709
b. TVA prév. (comp. CVAE)	554 073
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	6,61
b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS	
Taux maximum :	CFE éolienne
a. De droit commun	>>>
b. Dérrogatoire	>>>
c. Avec rattrapage	>>>
d. Avec capitalisation	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>
Taux moyens pondérés :	
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,06
b. En cas de changement de périmètre	>>>
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES	
a. Taxe foncière bâtie	1,003422
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,003568

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75
b. Taux plafond de 2024	53,50

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national		
b. au niveau de l'EPCI		
Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... :	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	
Taux moyens de référence au niveau national :	
a. Taxe foncière bâtie	39,42
b. Taxe foncière non bâtie	50,82

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le >>>
ID : 031-200073146-20240411-D2024_03_02_2-DE

Berger
Levrault

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-03

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Taux TEOM 2024

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.



Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que, en application de l'article 1520 du code général des impôts, la TEOM doit pourvoir exclusivement aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi qu'aux dépenses en lien avec le programme local de prévention.

Monsieur le Président rappelle aussi que l'harmonisation des taux est recherchée pour tout le territoire, avec un dispositif de lissage qui s'achèvera en 2025 avec 7 zones de perception. Il propose de reconduire un taux global objectif de 11%, identique par rapport à 2023.

Compte tenu des bases, les propositions sont les suivantes :

COMMUNES ET ZONAGE DE LISSAGE	2024		
	Bases	Taux	Produit
Zone 1 ARBAS, ARBON, ARNAUD-GUILHEM, ASPET « P », AUSSEING, AUZAS, BEAUCHALOT, BELBEZE-EN-COMMINGES, CABANAC-CAZAUX, CASSAGNE, CASTAGNEDE, CASTELBIAGUE, CASTILLON-DE-SAINT-MARTORY, CAZAUNOUS, CHEIN-DESSUS, COURET, ENCAUSSE-LES-THERMES, ESTADENS, FIGAROL, FOUGARON, FRANCAZAL, LE FRECHET, GANTIES, HERRAN, HIS, IZAUT-DE-L'HOTEL, LAFFITE-TOUPIERE, LESTELLE-DE-SAINT-MARTORY, MANCIOUX, MANE, MARSOULAS, MAZERES-SUR-SALAT, MILHAS, MONTASTRUC-DE-SALIES, MONTESPAN, MONTGAILLARD-DE-SALIES, MON TSAUNES, PORTET D'ASPET, PROUPIARY, RAZECUEILLE, ROQUEFORT-SUR-GARONNE, ROUEDE, SAINT-MARTORY, SAINT-MEDARD, SALEICH, SALIES-DU-SALAT, SEPX, SOUEICH, TOUILLE, URAU, ESCOULIS	20 451 669 €	11 %	2 249 684 €
Zone 2 - ARGUENOS	134 186 €	10.80 %	14 492 €
Zone 3 - ASPET « RA »	665 560 €	10.60 %	70 549 €
Zone 4 - ASPET « RB »	161 210 €	9.93 %	16 008 €
Zone 5 - JUZET-D'IZAUT	298 596 €	10.62 %	31 711 €
Zone 6 - MONCAUP	84 648 €	10.63 %	8 998 €
Zone 7 - SENGOUAGNET	335 527 €	10.85 %	36 405 €
	22 131 396 €		2 427 847 €

Suite à un débat contradictoire,

Vu la délibération n°2022-07-12 et 2022-07-13 en date du 15 septembre 2022 instituant la TEOM sur l'ensemble du territoire et instituant un dispositif de lissage sur les 7 zones,

L'assemblée décide de

- APPROUVER les taux de la TEOM 2024 tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président, François ARCANGELI
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le : Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-04

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Produit de la taxe GEMAPI 2024

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.



Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Gilles FAVAREL, vice-président en charge des milieux aquatiques, fait part des contributions 2024 aux syndicats en charge de la compétence GEMAPI :

- Syndicat Salat Volp 61 884 €
- Syndicat Garonne Amont 94 664 €

M. FAVAREL rappelle qu'en application de l'article 1530 bis du CGI, le montant de la taxe additionnelle dite « GEMAPI » doit être voté chaque année. Ce montant étant réparti sur les taxes locales, M. FAVAREL propose que le produit GEMAPI 2024 soit fixé à **156 600 €**.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- ARRETER le produit de la taxe GEMAPI à 156 600 € pour 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-05

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Budget principal supplémentaire 2024

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat, ce qui a été le cas en 2024, le budget ayant été approuvé le 14 décembre 2023. Monsieur le Président rappelle aussi que les comptes administratifs 2023 et les affectations de résultats ont été approuvés le 21 mars 2024.

Les principales modifications au budget principal portent :

- **En fonctionnement** : sur l'intégration du résultat (002), la correction des amortissements (042) compte tenu des modifications apportées par l'application de la M57, une avance pour le budget annexe TAD, l'annulation de reversement de budget annexe de ZA (75) et les ajustements de recettes après le vote de la fiscalité (73) et l'intégration des dotations et compensations notifiées par l'Etat (73 et 74)
- **En investissement**, on retrouve l'intégration des RAR en recettes et en dépenses, dont les fonds de concours aux communes votés les années précédentes et non soldés, ainsi que l'ajustement des dépenses et des recettes en fonction de l'avancement des projets et des notifications des subventions.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	3 962 742,34	0,00	1 989 238,00	0,00	5 951 980,34
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	5 751 461,12	0,00	183 142,64	0,00	5 934 603,76
014	Atténuations de produits	2 627 569,00	0,00	16 641,52	0,00	2 644 210,52
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 688 820,00	0,00	41 900,00	0,00	1 730 720,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		14 030 592,46	0,00	2 230 922,16	0,00	16 261 514,62
66	Charges financières	109 902,03	0,00	10 000,00	0,00	119 902,03
67	Charges spécifiques (4)	4 754,00	0,00	0,00	0,00	4 754,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	10 000,00		13 280,71	0,00	23 280,71
Total des dépenses réelles de fonctionnement		14 155 248,49	0,00	2 254 202,87	0,00	16 409 451,36

023	Virement à la section d'investissement (5)	279 472,42		0,00	0,00	279 472,42
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	597 368,22		44 731,58	0,00	642 099,80
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		876 840,64		44 731,58	0,00	921 572,22

TOTAL	15 032 089,13	0,00	2 298 934,45	0,00	17 331 023,58
--------------	----------------------	-------------	---------------------	-------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 331 023,58
--	----------------------

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



ID : 031-200073146-20240411-D2024_03_05-DE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à réaliser	Propositions	Vote de	TOTAL
		l'exercice (1)	N-1 (2)		l'assemblée (3)	IV = I + II + III
		I	II	nouvelles	III	
013	Atténuations de charges (4)	115 000,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	761 025,00	0,00	41 000,00	0,00	802 025,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 930 170,66	0,00	745 748,45	0,00	3 675 919,11
731	Fiscalité locale	7 055 616,00	0,00	-495 062,00	0,00	6 560 554,00
74	Dotations et participations (4)	2 769 757,47	0,00	11 551,00	0,00	2 781 308,47
75	Autres produits de gestion courante (4)	186 200,00	0,00	-119 327,00	0,00	66 873,00
Total des recettes de gestion courante		13 817 769,13	0,00	183 910,45	0,00	14 001 679,58
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	9 320,00	0,00	0,00	0,00	9 320,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 827 089,13	0,00	183 910,45	0,00	14 010 999,58

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 205 000,00		0,00	0,00	1 205 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 205 000,00		0,00	0,00	1 205 000,00

TOTAL		15 032 089,13	0,00	183 910,45	0,00	15 215 999,58
--------------	--	----------------------	-------------	-------------------	-------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						2 115 024,00
---	--	--	--	--	--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						17 331 023,58
--	--	--	--	--	--	----------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à réaliser	Propositions	Vote de	TOTAL
		l'exercice (1)	N-1 (2)		l'assemblée (3)	IV = I + II + III
		I	II	nouvelles	III	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	150 000,00	83 717,58	48 603,60	0,00	282 321,18
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	146 280,00	112 029,67	-50 000,00	0,00	208 309,67
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	1 390 004,00	839 599,79	49 167,65	0,00	2 278 771,44
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	1 071 358,00	666,00	199 342,00	0,00	1 271 366,00
Total des dépenses d'équipement		2 757 642,00	1 036 013,04	247 113,25	0,00	4 040 768,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	417 288,66	0,00	22 000,00	0,00	439 288,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	8 700,00	0,00	0,00	0,00	8 700,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		425 988,66	0,00	22 000,00	0,00	447 988,66
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 183 630,66	1 036 013,04	269 113,25	0,00	4 488 756,95

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	1 205 000,00		0,00	0,00	1 205 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 205 000,00		0,00	0,00	1 205 000,00

TOTAL		4 388 630,66	1 036 013,04	269 113,25	0,00	5 693 756,95
--------------	--	---------------------	---------------------	-------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
--	--	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						5 693 756,95
---	--	--	--	--	--	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	1 688 472,00	760 605,69	-1 953,65	0,00	2 447 124,04
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	1 414 635,00	0,00	0,00	0,00	1 414 635,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 103 107,00	760 605,69	-1 953,65	0,00	3 861 759,04
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	408 683,02	14 236,00	154 465,27	0,00	577 384,29
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		408 683,02	14 236,00	154 465,27	0,00	577 384,29
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 511 790,02	774 841,69	152 511,62	0,00	4 439 143,33

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	279 472,42		0,00	0,00	279 472,42
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	597 368,22		44 731,58	0,00	642 099,80
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		876 840,64		44 731,58	0,00	921 572,22

TOTAL		4 388 630,66	774 841,69	197 243,20	0,00	5 360 715,55
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						333 041,40
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						5 693 756,95

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- ADOPTER le budget principal supplémentaire 2024 tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-06

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Budget annexe supplémentaire 2024 - ZA du Cap d'Arbon

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



ID : 031-200073146-20240411-D2024_03_06-DE

Monsieur le Président rappelle le vote du budget primitif 2024 le 14 décembre 2023 et précise que, le compte administratif 2023 étant maintenant approuvé, il convient de réaliser un budget supplémentaire pour ce budget annexe de la ZA du Cap d'Arbon.

Pour le budget annexe de la ZA du Cap d'Arbon, le budget géré en comptabilité de stocks est constitué des :

- Dépenses 2024 qui sont essentiellement constituées de la desserte électrique de la 2nde partie de la ZA
- Recettes 2024 qui sont les ventes prévisionnelles de terrains

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	7 000,00	0,00	239 865,31	239 865,31	246 865,31
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	119 327,00	0,00	-119 327,00	-119 327,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		126 327,00	0,00	120 538,31	120 538,31	246 865,31
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		126 327,00	0,00	120 538,31	120 538,31	246 865,31

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	129 049,36		407,50	407,50	129 456,86
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		129 049,36		407,50	407,50	129 456,86

TOTAL	255 376,36	0,00	120 945,81	120 945,81	376 322,17
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	7 672,60
---	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	383 994,77
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à réaliser	Propositions	Vote de	TOTAL
		l'exercice (1)	N-1 (2)			
		I	II	nouvelles	III	
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	126 327,00	0,00	0,00	0,00	126 327,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	7 672,60	7 672,60	7 672,60
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		126 327,00	0,00	7 672,60	7 672,60	133 999,60
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		126 327,00	0,00	7 672,60	7 672,60	133 999,60

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	129 049,36		120 945,81	120 945,81	249 995,17
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		129 049,36		120 945,81	120 945,81	249 995,17

TOTAL	255 376,36	0,00	128 618,41	128 618,41	383 994,77
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
------------------------------------	--	--	--	--	--	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						383 994,77
--	--	--	--	--	--	-------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à réaliser	Propositions	Vote de	TOTAL
		l'exercice (1)	N-1 (2)			
		I	II	nouvelles	III	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	129 049,36		120 945,81	120 945,81	249 995,17
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		129 049,36		120 945,81	120 945,81	249 995,17

TOTAL	129 049,36	0,00	120 945,81	120 945,81	249 995,17
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						124 831,86
---	--	--	--	--	--	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						374 827,03
---	--	--	--	--	--	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	l'assemblée (3) III	IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	245 370,17	245 370,17	245 370,17
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	245 370,17	245 370,17	245 370,17
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	245 370,17	245 370,17	245 370,17

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	129 049,36		407,50	407,50	129 456,86
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		129 049,36		407,50	407,50	129 456,86

TOTAL	129 049,36	0,00	245 777,67	245 777,67	374 827,03
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	374 827,03
---	-------------------

Monsieur le Président propose l'adoption du budget annexe supplémentaire 2024 de la ZA du Cap d'Arbon comme présenté ci-dessus avec un vote par chapitre budgétaire.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- ADOPTER le budget annexe supplémentaire 2024 de la ZA du Cap d'Arbon tel que présenté ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-07

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Budget annexe supplémentaire 2024 – ZA de Montsaunès

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle le vote du budget primitif 2024 le 14 décembre 2023 et précise que, le compte administratif 2023 étant maintenant approuvé, il convient de réaliser un budget supplémentaire pour ce budget annexe de la ZA de Montsaunès.

Pour le budget annexe de la ZA de Montsaunès, budget géré en comptabilité de stocks, les recettes prévisionnelles sont les ventes de terrain, le solde à percevoir des subventions sur la création de la ZA et les reversements de fiscalité par la commune.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	17 000,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		17 000,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
66	Charges financières	15 171,04	0,00	0,00	0,00	15 171,04
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		32 171,04	0,00	0,00	0,00	32 171,04

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 606 370,00		361 763,22	361 763,22	1 968 133,22
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	15 171,04		0,00	0,00	15 171,04
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 621 541,04		361 763,22	361 763,22	1 983 304,26

TOTAL		1 653 712,08	0,00	361 763,22	361 763,22	2 015 475,30
--------------	--	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					13 701,15
---	--	--	--	--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					2 029 176,45
--	--	--	--	--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le (3)

TOTAL



ID : 031-200073146-20240411-D2024_03_07-DE

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	470 565,00	0,00	0,00	0,00	470 565,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	13 701,00	0,00	0,15	0,15	13 701,15
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
Total des recettes de gestion courante		584 266,00	0,00	0,15	0,15	584 266,15
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		584 266,00	0,00	0,15	0,15	584 266,15

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 054 275,04		375 464,22	375 464,22	1 429 739,26
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	15 171,04		0,00	0,00	15 171,04
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 069 446,08		375 464,22	375 464,22	1 444 910,30

TOTAL		1 653 712,08	0,00	375 464,37	375 464,37	2 029 176,45
--------------	--	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
---	--	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						2 029 176,45
--	--	--	--	--	--	---------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 001 835,00	0,00	0,00	0,00	1 001 835,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 001 835,00	0,00	0,00	0,00	1 001 835,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 001 835,00	0,00	0,00	0,00	1 001 835,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	1 054 275,04		375 464,22	375 464,22	1 429 739,26
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 054 275,04		375 464,22	375 464,22	1 429 739,26

TOTAL		2 056 110,04	0,00	375 464,22	375 464,22	2 431 574,26
--------------	--	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						330 298,22
--	--	--	--	--	--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 761 872,48
---	--	--	--	--	--	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le
Vote de
l'assemblée (3)

TOTAL



ID : 031-200073146-20240411-D2024_03_07-DE

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles		TOTAL
		I	II			
018	RSA	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	449 740,04	0,00	343 999,22	343 999,22	793 739,26
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		449 740,04	0,00	343 999,22	343 999,22	793 739,26
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		449 740,04	0,00	343 999,22	343 999,22	793 739,26

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 606 370,00		361 763,22	361 763,22	1 968 133,22
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 606 370,00		361 763,22	361 763,22	1 968 133,22

TOTAL		2 056 110,04	0,00	705 762,44	705 762,44	2 761 872,48
--------------	--	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
---	--	--	--	--	--	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 761 872,48
---	--	--	--	--	--	---------------------

Monsieur le Président propose l'adoption du budget annexe supplémentaire 2024 de la ZA de Montsaunès comme présenté ci-dessus avec un vote par chapitre budgétaire.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- ADOPTER le budget annexe supplémentaire 2024 de la ZA de Montsaunès tel que présenté ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le : Et publié ou notifié le :</p>	<p>Le Président, François ARCANGELI</p>
--	---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-08

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Budget annexe supplémentaire 2024 - SAAD

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle le vote du budget primitif 2024 le 14 décembre 2023 et précise que, le compte administratif 2023 étant maintenant approuvé, il convient de réaliser un budget supplémentaire pour ce budget annexe du SAAD.

Pour le budget annexe du SAAD, le budget supplémentaire intègre seulement les résultats reportés :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		BA 2024 voté	Budget supplémentaire 2024	
			Cumul 2024	Modifications BS
002-	Résultat de fonctionnement reporté	59 217,24 €	158 802,44 €	99 585,20 €
Groupe 1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	105 462,00 €	105 462,00 €	- €
Groupe 2	Dépenses afférentes au personnel	2 088 085,29 €	2 088 085,29 €	- €
Groupe 3	Dépenses afférentes à la structure	234 920,67 €	234 920,67 €	- €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		2 487 685,20 €	2 587 270,40 €	99 585,20 €
Groupe 1	Produits de la tarification	1 991 734,20 €	2 091 319,40 €	99 585,20 €
Groupe 2	Autres produits relatifs à l'exploitation	310 951,00 €	310 951,00 €	- €
Groupe 3	Produits financiers	185 000,00 €	185 000,00 €	- €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		2 487 685,20 €	2 587 270,40 €	99 585,20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		BA 2024 voté	Budget supplémentaire 2024	
			Cumul 2024	Modifications BS
003	Excédent prévisionnel d'investissement	- €	- €	
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00 €	2 000,00 €	- €
21	immobilisations corporelles	50 551,44 €	68 314,76 €	17 763,32 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		52 551,44 €	70 314,76 €	17 763,32 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	28 220,77 €	45 984,09 €	17 763,32 €
10	Dotation FCTVA	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €
28	Amortissements des immobilisations	14 330,67 €	14 330,67 €	- €
49	Dépréciation des comptes clients	10 000,00 €	10 000,00 €	- €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		52 551,44 €	70 314,76 €	17 763,32 €

Monsieur le Président propose l'adoption du budget annexe supplémentaire 2024 du SAAD comme présenté ci-dessus avec un vote par chapitre budgétaire.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- ADOPTER le budget annexe supplémentaire 2024 du SAAD tel que présenté ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-09

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Budget annexe supplémentaire 2024 - SSIAD

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle le vote du budget primitif 2024 le 14 décembre 2023 et précise que, le compte administratif 2023 étant maintenant approuvé, il convient de réaliser un budget supplémentaire pour ce budget annexe du SSIAD.

Pour le budget annexe du SSIAD, le budget supplémentaire intègre seulement les résultats reportés :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		BA 2024 voté	Budget supplémentaire 2024	
			Cumul 2024	Modifications BS
002-	Résultat de fonctionnement reporté		57 587,06 €	57 587,06 €
Groupe 1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	238 300,00 €	238 300,00 €	- €
Groupe 2	Dépenses afférentes au personnel	987 803,06 €	987 803,06 €	- €
Groupe 3	Dépenses afférentes à la structure	52 946,52 €	52 946,52 €	- €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		1 279 049,58 €	1 336 636,64 €	57 587,06 €
Groupe 1	Produits de la tarification	1 274 999,58 €	1 332 586,64 €	57 587,06 €
Groupe 2	Autres produits relatifs à l'exploitation	4 050,00 €	4 050,00 €	- €
Groupe 3	Produits financiers			- €
TOTAL DES RECETTES		1 279 049,58 €	1 336 636,64 €	57 587,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		BA 2024 voté	Budget supplémentaire 2024	
			Cumul 2024	Modifications BS
003	Excédent prévisionnel d'investissement			
20	Immobilisations incorporelles	500,00 €	500,00 €	- €
21	immobilisations corporelles	111 100,00 €	117 466,98 €	6 366,98 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		111 600,00 €	117 966,98 €	6 366,98 €
001	Solde d'exécution de la section d'invest reporté	- €	6 366,98 €	6 366,98 €
10	Dotation FCTVA			
13	Subventions d'investissement			
28	Amortissements des immobilisations	111 600,00 €	111 600,00 €	- €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		111 600,00 €	117 966,98 €	6 366,98 €

Monsieur le Président propose l'adoption du budget annexe supplémentaire 2024 du SSIAD comme présenté ci-dessus avec un vote par chapitre budgétaire.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- ADOPTER le budget annexe supplémentaire 2024 du SSIAD tel que présenté ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-10

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Budget annexe supplémentaire 2024 - TAD

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle le vote du budget primitif 2024 le 14 décembre 2023 et précise que, le compte administratif 2023 étant maintenant approuvé, il convient de réaliser un budget supplémentaire pour ce budget annexe du Transport à la demande.

Pour le budget annexe du TAD, la communauté de communes doit reverser un trop perçu de 31 456.81 € de subvention à la Région compte tenu de l'activité réelle, ce qui nécessite une avance du budget principal.

Monsieur le Président propose l'adoption du budget annexe supplémentaire 2024 du Transport à la Demande comme présenté ci-dessus avec un vote par chapitre budgétaire.

DEPENSES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
011	Charges à caractère général	68 256,00	0,00	-12 256,00	-12 256,00	56 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
	Total des dépenses de gestion des services	68 756,00	0,00	-12 256,00	-12 256,00	56 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	30 956,81	30 956,81	31 456,81
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	500,00		0,00	0,00	500,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	69 756,00	0,00	18 700,81	18 700,81	88 456,81
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	69 756,00	0,00	18 700,81	18 700,81	88 456,81
				+ D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
						= 88 456,81

RECETTES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	68 756,00	0,00	13 468,10	13 468,10	82 224,10
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	69 756,00	0,00	13 468,10	13 468,10	83 224,10
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	69 756,00	0,00	13 468,10	13 468,10	83 224,10
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	69 756,00	0,00	13 468,10	13 468,10	83 224,10
				+ R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		5 232,71
						= 88 456,81

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- ADOPTER le budget annexe supplémentaire 2024 du TAD tel que présenté ci-dessus

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-11

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Avance remboursable entre budgets

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.



Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose de faire une avance de trésorerie de 45 000 € du budget principal au budget annexe Transport à la Demande (TAD) afin que ce service puisse fonctionner et assurer le remboursement du trop-perçu en subvention de la Région. Monsieur le Président précise que le budget annexe fonctionne de façon autonome en termes de trésorerie, ce qui nécessite ce type d'avance.

Dès que la trésorerie de ce budget le permettra, ce montant sera remboursé au budget principal.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- FAIRE une avance remboursable de 45 000 € du budget principal eu budget annexe Transport à la Demande (TAD)
- PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal et au budget annexe Transport à la Demande (TAD) 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-12

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	51 + 10 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Fonds de concours 2024

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle l'enveloppe annuelle de 65 000 € en matière de fonds de concours en investissement et propose les dossiers suivants :

COMMUNE	Montant HT projet	Descriptif du projet	Fonds de concours sollicité	Fonds de concours proratisé selon enveloppe annuelle
ARBAS	150 000,00 €	Extension du réseau de chaleur bois	20 000,00 €	15 691.50 €
ARBON	28 829,00 €	Travaux intérieurs à l'église	1 441,45 €	1 130.93 €
ARGUENOS	43 862,00 €	Rénovation bâtiment communal en centre bourg	4 386,20 €	3 441.30 €
ARNAUD GUILHEM	11 992,00 €	Ravalement église	2 398,00 €	1 881.41 €
ASPET	54 050,00 €	Panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école	10 810,00 €	8 481.25 €
AUZAS	341 170,87 €	Restauration de l'église	9 947,00 €	7 804.17 €
CAZAUNOUS	39 405,00 €	Création d'une aire de jeux avec achat du terrain	3 940,50 €	3 091.62 €
LAFFITE TOUPIERE	19 795,00 €	Sécurisation du talus de l'espace associatif	3 959,00 €	3 106.13 €
MARSOULAS	260 098,02 €	Rénovation et agrandissement de la salle de l'ALAE	10 000,00 €	7 845.75 €
SAINT MARTORY	44 122,53 €	Rénovation de la salle des fêtes	8 824,51 €	6 923.49 €
SAINT MEDARD	35 703,76 €	2nde tranche de réfection de la salle des fêtes	7 140,75 €	5 602.45 €
Total			82 847,41 €	65 000.00 €

Suite à un débat contradictoire,

Le Président de la Communauté des communes Cagire Garonne Salat ne prenant pas part au vote, L'assemblée décide de :

- VOTER les fonds de concours attribués aux communes conformément au tableau ci-dessus en retenant les 11 projets présentés
- DIRE que les crédits sont inscrits au budget
- AUTORISER le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

<p>Le Président, François ARCANGELI</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le : Et publié ou notifié le :</p>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-13

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	48 + 10 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subventions 2024 pour la Culture

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Madame Marie-Christine LLORENS, vice-présidente en charge du tourisme et de la culture, propose les subventions suivantes en matière de culture, sous réserve de l'effectivité de chaque manifestation.

Association	Champ artistique	Subvention proposée	Matériel
7 COLLINES	Patrimoine	4 000 €	
AACS LE Z'HIBOU DE L'ÉTÉ	Programmation artistique	2 000 €	
ABAC	arts		x
ACL STARMARTORY	Musique vivante	2 500 €	
ALISE	Spectacle vivant Danse	2 000 €	
ANIMAÇÃO	Spectacle vivant	2 000 €	
APARTÉS	Enseignement artistique	3 000 €	
ART ET MUSIQUE SAINT-MARTORY	Musique	2 000 €	
ARTS CORPS ARTS CRIS	Spectacle vivant	4 500 €	x
ASA	Multi activités	1 000 €	
ATELIERS DU TEMPS LIBRE	Art plastique	1 000 €	
BALANCIME	Art du cirque	2 100 €	
BANC QUI PARLE	Spectacle vivant Théâtre	500 €	
BELBEZE EN MUSIQUE	Programmation artistique	1 700 €	x
CARPE DIEM	Musique vivante	250 €	
CECI N'EST PAS UNE CARAVANE	Spectacle vivant	2 500 €	
CHORALE COURET	Musique vivante	500 €	
CHORALTITUDE	Musique vivante	300 €	
CHOUETTES MIRETTES	Art visuel - Ciné Philo	1 500 €	
ÉCOLE CIRQUE VOL'TIGE	Art du cirque	5 000 €	
ÉCOLE MUSIQUE ENCAUSSE	Musique	4 000 €	
ÉCOLE MUSIQUE SALIES	Musique	4 500 €	
ÉCOMUSÉE	Patrimoine	1 200 €	
ETH OSTAU COMENGES	Patrimoine	600 €	
FRACTALE PROD	Festival Cinéma	3 000 €	
HAUTS PARLEURS	Spectacle vivant Théâtre	900 €	
JARDIN DE MUSIQUE	Musique vivante	4 200 €	
JE DIS EN SCÈNE	Programmation artistique		x
LAFFITE ANIM. CULTURE ET PATR.	programmation	500 €	
MÉMOIRE DE L'ARBAS	Patrimoine	500 €	
MICROLUMEN	Art visuel - Cinéma	1 500 €	
MIDI CIRQUE	Arts du cirque	1 300 €	
MIDNITE BLUE	Musique vivante	3 500 €	x
MONDE MERVEILLEUX	Multi activités	3 000 €	
MOTS ET MATIERE	Arts visuels	3 500 €	
MUSÉE DU PAPIER	Patrimoine	800 €	
MUSIQUE BUISSONIERE	Musique vivante	1 600 €	
NOC	Multi activités	500 €	
Parcours Cirque Collège d'Aspet CLEA	Projet cirque	1 500 €	
Parlons Cheval Parlons Comminges	Spectacle équestre		x
PATRIMOINE CULTURE ENVIRO	Patrimoine	600 €	x
PYREN' EN ROUTE	Programmation artistique	2 000 €	
SEMAINE DES ARTS	Programmation artistique	1 200 €	
SÈVE	spectacle vivant	500 €	
SOUDAINE	Multi art	500 €	
SOUEICHKFÉ	Programmation artistique	500 €	
T(H)ERMES NOIRS	Salon du livre Polar	1 500 €	x
TEMPO CAGIRE	Musique vivante	1 800 €	
THÉÂTRE DU SEL	spectacle vivant	350 €	
URAUQUOISES	Programmation artistique	3 000 €	x
USINEUSE	Salle de spectacle	3 000 €	

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 031-200073146-20240411-D2024_03_13-DE



Suite à un débat contradictoire,

En l'absence de quatre conseillers communautaires qui ne prennent pas part au vote,

L'assemblée décide de

- ATTRIBUER les subventions 2024 pour la culture conformément au tableau ci-dessus sous réserve de l'effectivité de chaque manifestation

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 031-200073146-20240411-D2024_03_13-DE

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-14

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	50 + 10 procurations	Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subventions 2024 pour le Sport

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Dominique PONTICACCIA, vice-président en charge du sport, propose les subventions suivantes en matière de sport, sous réserve de l'effectivité de chaque manifestation.

	Subvention proposée	Matériel
Evènementiels		
Les coureurs grailouteurs pour le Trail des Petites Pyrénées	400,00 €	x
Saint Go cyclisme Comminges pour le Tour Comminges Pyrénées	2 000,00 €	
Vélo Club du Cagire pour le Tour du canton du Cagire	300,00 €	
Tarot du Salat pour le Championnat de France de tarot 2024	2 000,00 €	x
Comité départemental de spéléologie 31 pour le Congrès Régional	1 000,00 €	x
Equit'en Cagire Garonne Salat "Equi-rallye du Comminges"	500,00 €	
Club VTT Boucs et Bikes "Compétition Enduro VTT Tots Camins"	900,00 €	
Pyrénées 3 vallées VTT "Trophée Régional du jeune vététiste"	900,00 €	x
Association les Trois Pics	400,00 €	x
Fonctionnement		
Société de secours en spéléologie de la Haute-Garonne	50% de l'investissement plafonné à une aide de 600 €	
Ecoles de sport		
Association Golf de Salies-du-Salat	575,00 €	
Joyeux pétanqueurs Roquefortains	325,00 €	
Association sportive Collège Aspet	1 625,00 €	
Boucs et bikes	700,00 €	
Tennis Club Aspet Encausse	1 500,00 €	
Union sportive Encausse Soueich Ganties	100,00 €	
Torii Judo Club	1 375,00 €	
Jeunes Footballeurs du Cagire	1 975,00 €	
Tennis Club du canton de Saint-Martory	1 500,00 €	
Boussens Cassagne Mazères Tennis	1 200,00 €	
Pyrénées 3 vallées VTT	975,00 €	
Mazères Cassagne Sport Rugby	4 025,00 €	x
Union sportive Salies Mane Saint-Martory	5 525,00 €	x
Comminges Handball	625,00 €	
Association sportive Collège des Trois Vallées	3 675,00 €	
Ecole de judo Salisienne	2 200,00 €	
Basket Comminges Salies-du-Salat	1 300,00 €	
Association spéléologique du Cagire	950,00 €	
Etoile canton de Saint-Martory	1 050,00 €	
Aide aux clubs "élites"		
Mazères Cassagne Sport Rugby	6 600,00 €	
Basket Comminges Salies-du-Salat	6 600,00 €	
Union sportive Salies Mane Saint-Martory	6 600,00 €	
Aide au sport adapté		
Association Golf de Salies-du-Salat	2 000,00 €	

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 031-200073146-20240411-D2024_03_14-DE

Suite à un débat contradictoire,

En l'absence de deux conseillers communautaires qui ne prennent pas part au vote,

L'assemblée décide de

- ATTRIBUER les subventions 2024 pour le sport conformément au tableau ci-dessus sous réserve de l'effectivité de chaque manifestation

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 031-200073146-20240411-D2024_03_14-DE

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-15

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	51 + 10 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subventions 2024 pour « ACVA de Salies »

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.



Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Philippe GIMENEZ, vice-président en charge de la citoyenneté, de l'urbanisme et de l'agriculture et des forêts, propose les subventions 2024 pour l'association « ACVA de Salies » concernant :

- La Salisienne de l'Elevage pour un montant de 1 000 €
- Le fonctionnement pour un montant de 1 500 €

Suite à un débat contradictoire,

En l'absence de Raymond JOUBE qui ne prend pas part au vote,

L'assemblée décide de

- ATTRIBUER une subvention 2024 à l'association « ACVA de Salies » et son événement « la Salisienne de l'élevage » pour un montant de 1 000 €
- ATTRIBUER une subvention 2024 à l'association « ACVA de Salies » pour un montant de 1 500 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-16

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	
			Objet : Subvention 2024 pour « Association pour la Sauvegarde des Traditions Agricoles en Comminges »

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.



Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Philippe GIMENEZ, vice-président en charge de la citoyenneté, de l'urbanisme et de l'agriculture et des forêts, propose une subvention 2024 pour l'association « Association pour la Sauvegarde des Traditions Agricoles en Comminges » pour un montant de 500 € dans le cadre de la manifestation « Organisation d'une journée moisson et battage à l'ancienne ».

Cette subvention sera attribuée sous réserve de l'effectivité de la manifestation.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- ATTRIBUER une subvention 2024 à l'association « Association pour la Sauvegarde des Traditions Agricoles en Comminges » pour un montant de 500 € sous réserve de l'effectivité de la manifestation

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-17

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2024 pour « Bons matins – Faims d'Aprém »

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.



Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Philippe GIMENEZ, vice-président en charge de la citoyenneté, de l'urbanisme et de l'agriculture et des forêts, propose une subvention 2024 pour l'association « Bons matins – Faims d'Aprém » pour un montant de 500 € pour le concours de cuisine proposé dans le cadre de la manifestation « Cuisine-moi le Comminges ».

Cette subvention sera attribuée sous réserve de l'effectivité de la manifestation.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- ATTRIBUER une subvention 2024 à l'association « Bons matins – Faims d'Aprém » pour un montant de 500 € sous réserve de l'effectivité de la manifestation

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-18

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	50 + 10 procurations	Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2024 pour « Solidarité Cagire Garonne Salat »

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.



Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose une subvention 2024 pour l'association « Solidarité Cagire Garonne Salat » pour un montant de 4 000 €.

Suite à un débat contradictoire,

En l'absence de Jean-Charles ROSELLO et Michel-René ERTLEN qui ne prennent pas part au vote,

L'assemblée décide de

- ATTRIBUER une subvention 2024 à l'association « Solidarité Cagire Garonne Salat » pour un montant de 4 000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-19

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2024 pour « AJC 31 »

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.



Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose une subvention 2024 pour l'association « AJC 31 » pour un montant de 1 000 €.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- ATTRIBUER une subvention 2024 à l'association « AJC 31 » pour un montant de 1 000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-20

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2024 pour « ACCEPT »

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.



Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose une subvention 2024 pour l'association « ACCEPT » pour un montant de 1 500 €.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- ATTRIBUER une subvention 2024 à l'association « ACCEPT » pour un montant de 1 500 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-21

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	
			Objet : Subvention 2024 pour « Femmes de Papier »

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.



Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose une subvention 2024 pour l'association « Femmes de Papier » pour un montant de 4 000 €.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- ATTRIBUER une subvention 2024 à l'association « Femmes de Papier » pour un montant de 4 000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-22

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2024 pour « Chats libres des trois vallées »

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.



Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose une subvention 2024 pour l'association « Chats libres des trois vallées » pour un montant de 1 500 €.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- ATTRIBUER une subvention 2024 à l'association « Chats libres des trois vallées » pour un montant de 1 500 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-23

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2024 pour « Plateforme des métiers »

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.



Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose une subvention 2024 pour l'association « Plateforme des métiers » pour un montant de 1 460 €.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- ATTRIBUER une subvention 2024 à l'association « Plateforme des métiers » pour un montant de 1 460 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-24

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	50 + 10 procurations	Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2024 à l'Office de Tourisme Cagire Garonne Salat

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.



Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Madame Marie Christine LLORENS, vice-présidente en charge du tourisme, rappelle que le conseil communautaire du 14 décembre 2023 avait validé une subvention provisoire 2024 pour l'office de tourisme Cagire Garonne Salat de 288 000 €, identique à celle de 2023.

Compte tenu des hausses des coûts de fonctionnement, dont en particulier la revalorisation salariale de la convention collective des organismes de tourisme issue de l'accord du 19 avril 2023, Mme LLORENS propose d'augmenter la subvention 2024 de 16 900 €, soit au total 304 900 €.

Suite à un débat contradictoire,

Vu la délibération n° 2023-09-21 en date du 14 décembre 2023,

En l'absence de Corinne ORTET et Marie-Christine LLORENS qui ne prennent pas part au vote,

L'assemblée décide de

- ATTRIBUER une subvention 2024 à l'Office de Tourisme Cagire Garonne Salat d'un montant de 304 900 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-25

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Désignation des représentants de la Communauté de communes - Office de Tourisme Cagire Garonne Salat

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président fait part de la nécessité de pouvoir à plusieurs désignations dans des organismes où la Communauté de communes est représentée, dont l'Office de Tourisme Cagire Garonne Salat, où un poste de représentant est à pourvoir.

Les statuts de l'Office du tourisme Cagire Garonne Salat prévoient que :

- Le nombre de membres au sein du comité est porté à 19 représentants.
- Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants

Considérant qu'actuellement les représentants sont :

REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	
NOM	PRENOM
BALLESTER	Arlette
BEAUCLOU	Delphine
BUSSIERE	Philippe
LLORENS	Marie-Christine
MARIGO	Evelyne
MILLET	Alain
MOURLAN	Maryse
NOMDEDEU	Raymond
ORTET	Corinne
PONTICACCIA	Dominique
RAUFAST	Emmanuelle
RIVIERE	Chantal
VIALATTE	Jean-Pierre
WEISSBERG	Daniel
OUSSET	Roland
CAPELLI	Patrick
MASQUERE	Michel
ABADIE	Jean-Benoît

Le conseil est appelé à compléter sa représentation.

Suite à un débat contradictoire,

Vu les articles L5711-1, L2122-7, L5211-7 et L2121-21 du CGCT,

Vu les statuts de l'Office du tourisme Cagire Garonne Salat,

L'assemblée décide de

- PROCEDER au scrutin à main levée pour effectuer la nouvelle désignation
- DESIGNER les représentants tel que :

REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	
NOM	PRENOM
BALLESTER	Arlette
BEAUCLOU	Delphine
BUSSIERE	Philippe
LLORENS	Marie-Christine
MARIGO	Evelyne
MILLET	Alain
MOURLAN	Maryse
NOMDEDEU	Raymond
ORTET	Corinne
PONTICACCIA	Dominique
RAUFAST	Emmanuelle
RIVIERE	Chantal

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 031-200073146-20240411-D2024_03_25-DE

Berger
Levrault

VIALATTE	
WEISSBERG	
OUSSET	Roland
CAPELLI	Patrick
MASQUERE	Michel
ABADIE	Jean-Benoît
ARJO	Claudette

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

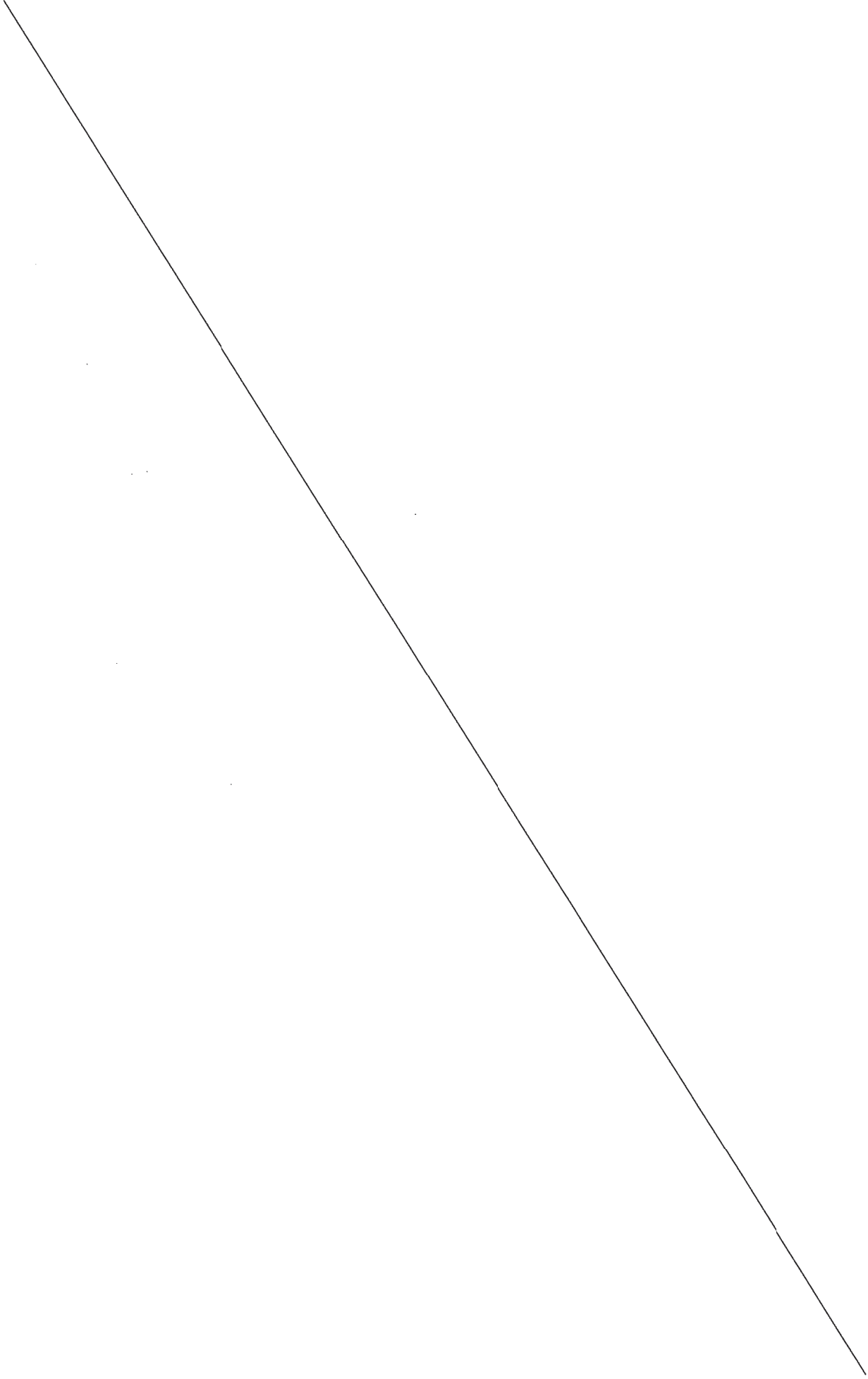
Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 031-200073146-20240411-D2024_03_25-DE



DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-26

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Désignation des représentants de la Communauté des communes – PETR Pays Comminges Pyrénées

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Le Président fait part de la nécessité de pouvoir à plusieurs désignations dans des organismes où la communauté de communes est représentée, dont au PETR Pays Comminges Pyrénées, où un poste de titulaire est à pourvoir.

Les statuts du PETR prévoient que :

- Le nombre de membres au sein du comité est porté à treize (13) titulaires et à treize (13) suppléants pour la Communauté de communes Cagire Garonne Salat
- Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants.

Considérant qu'actuellement, les délégués sont :

<i>Délégués titulaires</i>	<i>Délégués suppléants</i>
Michel Claude ABADIE	Henri GOIZET
François ARCANGELI	Dominique PONTICACCIA
Jean Charles ROSELLO	Claudette ARJO
Jean-Pierre DUPRAT	Robert MARTIN
René ERTLEN	Raoul RASPEAU
Philippe GIMENEZ	Albert CIGAGNA
Raymond JOUBE	Lilian VELASCO
Marie-Christine LLORENS	Marie-Laure PELLAN DEOUX
Maryse MOURLAN	Roland OUSSET
	Alain FURCY
Corinne ORTET	Frédéric LAVAIL
Brigitte SEGARD	Arlette BALLESTER
Daniel WEISSBERG	Patrick BARES

Le conseil est appelé à compléter sa représentation.

Après un débat contradictoire,

Vu les articles L5711-1, L2122-7, L5211-7 et L2121-21 du CGCT,

Vu les statuts du PETR Pays Comminges Pyrénées,

L'assemblée décide de

- PROCEDER au scrutin à main levée pour effectuer la nouvelle désignation
- DESIGNER les délégués titulaires et délégués suppléants tels que :

<i>Délégués titulaires</i>	<i>Délégués suppléants</i>
Michel Claude ABADIE	Dominique PONTICACCIA
François ARCANGELI	Claudette ARJO
Jean Charles ROSELLO	Robert MARTIN
Jean-Pierre DUPRAT	Raoul RASPEAU
René ERTLEN	Albert CIGAGNA
Philippe GIMENEZ	Lilian VELASCO
Raymond JOUBE	Marie-Laure PELLAN DEOUX
Marie-Christine LLORENS	Roland OUSSET
Maryse MOURLAN	Alain FURCY
Corinne ORTET	Frédéric LAVAIL
Brigitte SEGARD	Arlette BALLESTER
Daniel WEISSBERG	Patrick BARES
Henri GOIZET	Jean-Pierre BARUTAUT

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 031-200073146-20240411-D2024_03_26-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 031-200073146-20240411-D2024_03_26-DE

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-27

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Désignation des représentants de la Communauté des communes – PNR

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.**

Le Président fait part de la nécessité de pouvoir à plusieurs désignations dans des organismes où la communauté de communes est représentée, dont au PNR Parc Naturel Régional, où un poste de représentant est à pourvoir.

Les statuts du PNR prévoient que :

- Le nombre de membres au sein du comité est porté à 5 représentants pour la Communauté de communes Cagire Garonne Salat
- Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants.

Considérant qu'actuellement, les représentants sont :

<i>Représentants de la communauté des communes</i>	
<i>Prénom</i>	<i>NOM</i>
François	ARCANGELI
Raymond	JOUBE
Marie-Christine	LLORENS
Corinne	ORTET

Le conseil est appelé à compléter sa représentation.

Après un débat contradictoire,

Vu les articles L5711-1, L2122-7, L5211-7 et L2121-21 du CGCT,

Vu les statuts du PNR Parc Naturel Régional,

L'assemblée décide de

- PROCEDER au scrutin à main levée pour effectuer la nouvelle désignation
- DESIGNER les représentants tels que :

<i>Représentants de la communauté des communes</i>	
<i>Prénom</i>	<i>NOM</i>
François	ARCANGELI
Raymond	JOUBE
Marie-Christine	LLORENS
Corinne	ORTET
Chantal	RIVIERE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

Le Président,
François ARCANGELI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-28

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Désignation des représentants de la Communauté des communes – Service Local de l'Habitat

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.**

Le Président fait part de la nécessité de pouvoir à plusieurs désignations dans des organismes où la communauté de communes est représentée, dont au Service local de l'Habitat, où un poste de représentant est à pourvoir.

Les statuts du SLH prévoient que :

- Le nombre de membres au sein du comité est porté à 3 représentants pour la Communauté de communes Cagire Garonne Salat
- Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants.

Considérant qu'actuellement, les représentants sont :

<i>Représentants de la communauté des communes</i>	
<i>Prénom</i>	<i>NOM</i>
Claudette	ARJO
Alain	SOULE

Le conseil est appelé à compléter sa représentation.

Après un débat contradictoire,

Vu les articles L5711-1, L2122-7, L5211-7 et L2121-21 du CGCT,

Vu les statuts du Service Local de l'Habitat,

L'assemblée décide de

- PROCEDER au scrutin à main levée pour effectuer la nouvelle désignation
- DESIGNER les représentants tels que :

<i>Représentants de la communauté des communes</i>	
<i>Prénom</i>	<i>NOM</i>
Claudette	ARJO
Alain	SOULE
Brigitte	SEGARD

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-29

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Désignation des représentants de la Communauté des communes – GAL LEADER

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.**

Le Président fait part de la nécessité de pouvoir à plusieurs désignations dans des organismes où la communauté de communes est représentée, dont au GAL LEADER, où un poste de titulaire est à pourvoir.

Les statuts du GAL LEADER prévoient que :

- Le nombre de membres au sein du comité est porté à 3 titulaires et 3 suppléants pour la Communauté de communes Cagire Garonne Salat
- Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants.

Considérant qu'actuellement, les délégués sont :

<i>Délégué titulaire</i>	<i>Délégué suppléant</i>
Robert MARTIN	Claudette ARJO
Philippe GIMENEZ	Daniel WEISSBERG
	Guylaine DARMANI

Le conseil est appelé à compléter sa représentation.

Après un débat contradictoire,

Vu les articles L5711-1, L2122-7, L5211-7 et L2121-21 du CGCT,

Vu les statuts du GAL LEADER,

L'assemblée décide de

- PROCEDER au scrutin à main levée pour effectuer la nouvelle désignation
- DESIGNER les délégués titulaires et délégués suppléants tels que :

<i>Délégué titulaire</i>	<i>Délégué suppléant</i>
Claudette ARJO	Daniel WEISSBERG
Robert MARTIN	Guylaine DARMANI
Philippe GIMENEZ	Maryse MOURLAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-30

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Désignation des représentants de la Communauté des communes – Syndicat mixte de l'Abbaye de Bonnefont

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.**

Le Président fait part de la nécessité de pouvoir à plusieurs désignations dans des organismes où la communauté de communes est représentée, dont au syndicat mixte de l'Abbaye de Bonnefont, où un poste de suppléant est à pourvoir.

Les statuts du syndicat mixte de l'Abbaye de Bonnefont prévoient que :

- Le nombre de membres au sein du comité est porté à 2 titulaires et 2 suppléants pour la Communauté de communes Cagire Garonne Salat
- Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants.

Considérant qu'actuellement, les délégués sont :

<i>Délégué titulaire</i>	<i>Délégué suppléant</i>
Marie-Christine LLORENS	Daniel WEISSBERG
Chantal RIVIERE	

Le conseil est appelé à compléter sa représentation.

Après un débat contradictoire,

Vu les articles L5711-1, L2122-7, L5211-7 et L2121-21 du CGCT,

Vu les statuts du syndicat mixte de l'Abbaye de Bonnefont,

L'assemblée décide de

- PROCEDER au scrutin à main levée pour effectuer la nouvelle désignation
- DESIGNER les délégués titulaires et délégués suppléants tels que :

<i>Délégué titulaire</i>	<i>Délégué suppléant</i>
Marie-Christine LLORENS	Daniel WEISSBERG
Chantal RIVIERE	Corinne ORTET

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-31

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Désignation des représentants de la Communauté des communes – Commission consultative du SDEGH

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.



Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Le Président fait part de la nécessité de pouvoir à plusieurs désignations dans des organismes où la communauté de communes est représentée, dont à la Commission consultative du SDEGH, où un poste de suppléant est à pourvoir.

Les statuts de la Commission consultative du SDEGH prévoient que :

- Le nombre de membres au sein du comité est porté à 1 représentant pour la Communauté de communes Cagire Garonne Salat
- Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants.

Considérant qu'actuellement, le poste de représentant est vacant.

Le conseil est appelé à compléter sa représentation.

Après un débat contradictoire,

Vu les articles L5711-1, L2122-7, L5211-7 et L2121-21 du CGCT,

Vu les statuts de la Commission consultative du SDEGH,

L'assemblée décide de

- PROCEDER au scrutin à main levée pour effectuer la nouvelle désignation
- DESIGNER Jean-Pierre DUPRAT en qualité de représentant de la communauté de communes Cagire Garonne Salat à la Commission consultative du SDEGH
-

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-32

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Désignation des représentants de la Communauté des communes – SIEA de la Vallée de l'Arbas

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Le Président fait part de la nécessité de pouvoir à plusieurs désignations dans des organismes où la communauté de communes est représentée, dont au Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement des Vallées de l'Arbas et du Bas-Salat, où 3 postes de titulaire et 3 postes de suppléant sont à ce jour vacants.

Les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement des Vallées de l'Arbas et du Bas-Salat prévoient que :

- Le nombre de membres au sein du comité est porté à 44 titulaires et 44 suppléants pour la Communauté de communes Cagire Garonne Salat
- Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants.

Considérant qu'actuellement, les délégués sont :

<i>Délégués titulaires :</i>	<i>Délégués suppléants :</i>
JOUBE Raymond	LAFAGE Alain
MIRAMONT Anne-Marie	MUNOZ Manuel
ROUQUETTE ALCARAZ Dominique	CLOS ARCEDUC Jean-Jacques
	CAZABET Nicolas
CAZENAVE Jean-Jacques	CANAL Patrick
GAUDISSION David	GALY Maurice
SOUM Michèle	FERRAN André
POSTIC Arnaud	
ALLUSSON Georges-Marie	ROELENS Jean-Marie
DONIES Nadège	LABOURDETTE Jean
SOUMET Jacques	
LECLERC Guillaume	BONNEMAISON Annie
VERGE Eric	PERRIN Lydie
GASTON André	COMMENGE Eric
ESCAIG Jean-Pierre	DAGUET Mireille
	LAURAS Bernard
SARRADET Patrice	MAISONDIEU Arnaud
FONTAS Francis	ABADIE Michel-Claude
RIBET Jean-Luc	RIBET David
GRACIA Alexandre	AUGUSTIN-ROUCH Nathalie
BREDEL Hélène	BOUCHÉ Sébastien
PEREZ Yannick	MEIRELES Anthony
CASTEX Jean	FINI Sandro
BAZART Michel	WEIHSS Pascal
CASTEX Amandine	DUCROS Jean-Pierre
PERROT Laurent	DAVID Huguette
CAZENEUVE Pierre	CIGAGNA Albert
ZORZI Geoffrey	VILLEMUR Sébastien
BOUÉ Patrick	ESQUERRE Jacques
CALVET Ludovic	LACARRERE Bertrand
	MEINE Cédric
CATALA Stéphane	COSTA Serge
MAURY Pierre	FOS Julien

LAGARDE Jean-François	GASTON Carole
CLARIA Jean-Manuel	LAVIRON Cyrille
BOYREAU Michel	LARRIEU Benoît
CASTERAS Hervé	CALVET Béatrice
DEJEAN Patrick	SAINT-MARTIN Thierry
SIRGAN Myriam	
FAVAREL Gilles	CASONI François
CIGAGNA Gauthier	ESTRELLA Michel
BOUE Vincent	VARINOIS Bernadette
CHAUBET Cédric	BUC Véronique
ORTET Vincent	VELASCO Lilian

Le conseil est appelé à compléter sa représentation.

Après un débat contradictoire,

Vu les articles L5711-1, L2122-7, L5211-7 et L2121-21 du CGCT,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement des Vallées de l'Arbas et du Bas-Salat,

L'assemblée décide de

- PROCEDER au scrutin à main levée pour effectuer la nouvelle désignation
- DESIGNER les délégués titulaires et délégués suppléants tels que :

<i>Délégués titulaires :</i>	<i>Délégués suppléants :</i>
JOUBE Raymond	LAFAGE Alain
MIRAMONT Anne-Marie	MUNOZ Manuel
ROUQUETTE ALCARAZ Dominique	CLOS ARCEDUC Jean-Jacques
CAZABET Nicolas	Xavier FEUILLERAT
CAZENAVE Jean-Jacques	CANAL Patrick
GAUDISSION David	GALY Maurice
SOUM Michèle	FERRAN André
POSTIC Arnaud	COURET-MAIER Anne-Marie
ALLUSSON Georges-Marie	ROELENS Jean-Marie
DONIES Nadège	LABOURDETTE Jean
SOMET Jacques	DUCLAIR Nicole
LECLERC Guillaume	BONNEMAISON Annie
VERGE Eric	PERRIN Lydie
GASTON André	COMMENGE Eric
ESCAIG Jean-Pierre	DAGUET Mireille
LOUGARRE Hélène	LAURAS Bernard
SARRADET Patrice	MAISONDIEU Arnaud
FONTAS Francis	ABADIE Michel-Claude
RIBET Jean-Luc	RIBET David
GRACIA Alexandre	AUGUSTIN-ROUCH Nathalie
BREDEL Hélène	BOUCHÉ Sébastien
PEREZ Yannick	MEIRELES Anthony

CASTEX Jean	FINI Sandro
BAZART Michel	WEIHSS Pascal
CASTEX Amandine	DUCROS Jean-Pierre
PERROT Laurent	DAVID Huguette
CAZENEUVE Pierre	CIGAGNA Albert
ZORZI Geoffrey	VILLEMUR Sébastien
BOUÉ Patrick	ESQUERRE Jacques
CALVET Ludovic	LACARRERE Bertrand
DAUNES Catherine	MEINE Cédric
CATALA Stéphane	COSTA Serge
MAURY Pierre	FOS Julien
LAGARDE Jean-François	GASTON Carole
CLARIA Jean-Manuel	LAVERON Cyrille
BOYREAU Michel	LARRIEU Benoît
CASTERAS Hervé	CALVET Béatrice
DEJEAN Patrick	SAINT-MARTIN Thierry
SIRGAN Myriam	ATTANE Lionel
FAVAREL Gilles	CASONI François
CIGAGNA Gauthier	ESTRELLA Michel
BOUE Vincent	VARINOIS Bernadette
CHAUBET Cédric	BUC Véronique
ORTET Vincent	VELASCO Lilian

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-33

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Désignation des représentants de la Communauté des communes – SIEA de la Vallée du Job

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Le Président fait part de la nécessité de pouvoir à plusieurs désignations dans des organismes où la communauté de communes est représentée, dont au Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de la Vallée du Job, où 1 poste de titulaire et 2 postes de suppléant sont à ce jour vacants.

Les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de la Vallée du Job prévoient que :

- Le nombre de membres au sein du comité est porté à 22 titulaires et 22 suppléants pour la Communauté de communes Cagire Garonne Salat
- Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants.

Considérant qu'actuellement, les délégués sont :

<i>Délégués titulaires :</i>	<i>Délégués suppléants :</i>
SABATIE Stéphane	QUILEZ Alain
NICOLAS Stéfan	BOUE Alexandre
LABARRE Cédric	ROUX Michelle
GUILLEBOT Marc	WALLEZ Hervé
BARES Jérôme	RUAU Elia
DAFFOS Pierre	MENJON OUSSET Marylène
GARDELLE Sabrina	DARLES Alain
FAVAREL Gilles	BRANA Jean-Pierre
ABADIE Jean-Benoît	LACROUX Pierre
TORRES Nadège	
PELAN DEOUX Marie-Laure	ZAMMIT Jean-Vincent
DORLET Yannick	LABAT Isabelle
DUFFAUT Christophe	
CAZES Michel	HUETE Océane
BARES Pierre	PONTICACCIA Dominique
BASSO Fernand	COURET Roger
CAYRE Laurent	GIRARD Francis
DALLE Sandrine	WEISSBERG Daniel
MAGNESSE Mathieu	VICENTE François
DUMAS Jérôme	BATTAGLIN Gérard
LOUIS Stéphane	DUPUY Jérôme
	RAYNAUD Maxime

Le conseil est appelé à compléter sa représentation.

Après un débat contradictoire,

Vu les articles L5711-1, L2122-7, L5211-7 et L2121-21 du CGCT,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de la Vallées de l'Arbas et du Bas-Salat,

L'assemblée décide de

- PROCEDER au scrutin à main levée pour effectuer la nouvelle désignation



- DESIGNER les délégués titulaires et délégués suppléants tels que

<i>Délégués titulaires :</i>	<i>Délégués suppléants :</i>
SABATIE Stéphane	QUILEZ Alain
NICOLAS Stéfan	BOUE Alexandre
LABARRE Cédric	ROUX Michelle
GUILLEBOT Marc	WALLEZ Hervé
BARES Jérôme	RUAU Elia
DAFFOS Pierre	MENJON OUSSET Marylène
GARDELLE Sabrina	DARLES Alain
FAVAREL Gilles	BRANA Jean-Pierre
ABADIE Jean-Benoît	LACROUX Pierre
TORRES Nadège	JUNQUA Sylvain
PELAN DEOUX Marie-Laure	ZAMMIT Jean-Vincent
DORLET Yannick	LABAT Isabelle
DUFFAUT Christophe	FERRAN Martine
CAZES Michel	HUETE Océane
BARES Pierre	PONTICACCIA Dominique
BASSO Fernand	COURET Roger
CAYRE Laurent	GIRARD Francis
DALLE Sandrine	WEISSBERG Daniel
MAGNESSE Mathieu	VICENTE François
DUMAS Jérôme	BATTAGLIN Gérard
LOUIS Stéphane	DUPUY Jérôme
CAZES Corinne	RAYNAUD Maxime

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 031-200073146-20240411-D2024_03_33-DE

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-34

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Tarifs séjour 2024 « Colo Apprenantes »

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Madame Corinne ORTET, vice-présidente en charge de l'enfance-jeunesse, rappelle le dispositif « Colo Apprenante » et ses objectifs.

La proposition sur Cagire Garonne Salat est un séjour du 17 au 24 août prochain, au Bois Perché à Aspet pour 12 jeunes de 11 à 15 ans, avec une intervention de la Compagnie Balancime, avec l'objectif d'initier les jeunes à toutes les dimensions du spectacle vivant avec des artistes expérimentés.

Mme ORTET rappelle que ce dispositif s'inscrit dans un partenariat, notamment avec la CAF, la MSA, le SDJES, le Département, pour un financement de 100 €/nuit/enfant pour des séjours de 4 à 8 nuits.

Le budget prévisionnel est :

Dépenses		Recettes	
Personnel	5 200 €	Participation des familles	260 €
Hébergement et restauration	5 500 €	CAF - MSA	880 €
Compagnie Balancime	2 000 €	Etat	9 600 €
Transport	250 €	Autofinancement	2 510 €
Divers	300 €		
Total	13 250 €	Total	13 250 €

La limite de tarif est fixée par l'Etat pour le public cible, soit pour les familles dont le QF est compris entre 0 et 1 500 €. Les tarifs proposés sont donc :

QF	Tarif/jour	Tarif du séjour
QF ≤ 400 €	3 €	24 €
QF de 401 € à 800 €	4 €	32 €
QF de 801 € à 1 500 €	5 €	40 €
QF de 1 501 € à 2 000 €	10 €	80 €
QF ≥ 2 001 €	15 €	120 €

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- ADOPTER les tarifs 2024 du séjour « Colo Apprenantes » tels que proposés ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

<p>Le Président, François ARCANGELI</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le : Et publié ou notifié le :</p>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-35

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Convention avec le GIP – Multi-accueil d'Aspet

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.



Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Madame Corinne ORTET, vice-présidente en charge de l'enfance-jeunesse, rappelle que les multi-accueils doivent disposer d'un « référent santé et accueil inclusif » car la présence d'un médecin est obligatoire dans les établissements d'accueil d'enfants de moins de six ans d'une capacité supérieure à dix places (article R2324-39 du code de la santé publique). Le code de la santé publique précise que les modalités du concours du médecin doivent être fixées par voie conventionnelle entre l'établissement et le médecin.

Ainsi le médecin référent du multi-accueil d'Aspet ayant pris sa retraite, la communauté de communes s'est tournée vers le GIP régional « Ma Santé Ma Région », gestionnaire du centre de santé d'Aspet, pour avoir un nouveau médecin référent.

En conséquence le GIP a proposé des modalités de conventionnement en adéquation avec le fonctionnement du multi-accueil. Il est en particulier prévu que le médecin du centre de santé intervienne 8 demi-journées par an dans la limite de 11 demi-journées, au tarif de 263.50 € par demi-journée.

Le médecin intervenant à titre informatif et d'accompagnement, il ne réalise pas de prescriptions mais fait de la consultation préventive.

Un temps de réunion est prévu une fois par mois entre le médecin et l'équipe de l'établissement.

Suite à un débat contradictoire,

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

L'assemblée décide de

- VALIDER le projet de convention tel qu'annexé à la présente décision
- AUTORISER le Président à signer cette convention ainsi que tout document afférant à la présente décision

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



CONVENTION PORTANT SUR LES CONDITIONS D'INTERVENTION DES MEDECINS SALARIES DU GIP MA SANTE MA REGION, EN TANT QUE MEDECIN REFERENT SANTE ET ACCUEIL INCLUSIF EN ÉTABLISSEMENT ACCUEILLANT DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS (CRECHE, HALTE-GARDERIE, JARDIN D'ENFANTS, STRUCTURE MULTI-ACCUEIL)

Entre :

L'Établissement, la micro-crèche « les petits diables » accueillant des enfants de moins de 6 ans

Situé à Centre Le Comminges Albert Curvale – Lieu-dit « Sarrdère » - 31160 ASPET

Représenté par Monsieur François ARCANGELI, en qualité de président de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat habilité à représenter légalement l'établissement,

D'une part,

Et :

Le Groupement d'intérêt public Ma santé Ma Région

Ayant son siège 22 boulevard du Maréchal Juin, 31400 Toulouse

Représenté par sa Directrice Générale, Madame Sophie DEJOUX

Employeur des médecins et gestionnaire du Centre de santé de Ma Région à Aspet et intervenant au même titre en tant que référent « Santé et Accueil inclusif » dans chaque établissement et service d'accueil non permanent d'enfants,

D'autre part.

Considérant que :

Vu le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,

Vu l'Art. R 2324-17 qui prévoit que les établissements et les services d'accueil non permanent de jeunes enfants inscrivent leur action dans le cadre fixé au II de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Ils offrent, avec le concours du référent " Santé et Accueil inclusif ", un accueil individualisé et inclusif de chacun des enfants, notamment de ceux présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, grâce à un accompagnement spécifique dans le cadre de locaux adaptés. Ils favorisent la socialisation des enfants au sein de collectifs de taille adaptée aux activités proposées.

II.-Les établissements et services d'accueil non permanent de jeunes enfants comprennent :

« 1° Les crèches collectives : établissements d'accueil collectif accueillant des enfants dans leurs locaux de manière régulière ou occasionnelle, y compris les établissements proposant un accueil de courte durée, dits " haltes-garderies " ;

Vu l'Art. R2324-39, un référent " Santé et Accueil inclusif " intervient dans chaque établissement et service d'accueil non permanent d'enfants.

Le référent " Santé et Accueil inclusif " travaille en collaboration avec les professionnels mentionnés à l'article R. 2324-40, les professionnels du service départemental de la protection maternelle et infantile mentionné à l'article L. 2112-1 et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap. Il peut, avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant, consulter le médecin traitant de celui-ci.



Vu la délibération n° CA4/23-05 du Conseil d'administration du GIP Ma santé Ma Région du 04 décembre 2023 ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La présence d'un médecin est obligatoire dans les établissements d'accueil d'enfants de moins de six ans d'une capacité supérieure à dix places (article R2324-39 du code de la santé publique). L'article R2324-40 précise que les modalités du concours du médecin doivent être fixées par voie conventionnelle entre l'établissement et le médecin, conformément au règlement de fonctionnement de l'établissement et en fonction du nombre des enfants accueillis et de leur état de santé.

Article 1. Objet de la convention

L'établissement d'accueil de jeunes enfants applique la réglementation en vigueur conformément au décret 2021-1131 du 30 août 2021. Dans ce cadre, les médecins salariés du GIP, rattachés au centre de santé de Ma Région situé à Aspet sont amenés à intervenir dans l'établissement en tant que référent santé et accueil inclusif (RSAI). A ce titre, le médecin travaille en étroite collaboration avec l'équipe des professionnel.les de l'établissement et de direction.

Article 2. Nature et fréquence des interventions du médecin salarié du GIP rattaché au centre de santé de Ma Région à Aspet

Le médecin du centre intervenant comme RSAI au sein de l'établissement la micro-crèche « les petits diables » assurera ses prestations sur la base de 8 de demi-journées par an. Il s'agit de consultations de nature préventive. En effet, le médecin, ne réalise pas de prescriptions médicales auprès de l'enfant.

Article 3. Missions

Le GIP s'engage à ce que le médecin salarié rattaché au centre de santé de Ma Région à Aspet respecte les missions du référent santé et accueil inclusif énoncées dans l'article R2324-39 dudit décret :

- 1. Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ;*
- 2. Présenter et expliquer aux professionnel.les chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article R. 2324-30 ;*
- 3. Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ;*

4. *Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ;*
5. *Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille ;*
6. *Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnel.les, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions ;*
7. *Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226- 3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec le référent technique de la micro-crèche, le responsable technique ou le directeur de l'établissement ou du service, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations ;*
8. *Contribuer, en concertation avec le référent technique de la micro-crèche, le responsable technique ou le directeur de l'établissement ou du service, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement prévus au II de l'article R. 2324-30 du présent code, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe ;*
9. *Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande du référent technique de la micro-crèche, du responsable technique ou du directeur de l'établissement ou du service, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale ;*
10. *Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité prévu au 1° du I de l'article R. 2324-39-1.*

Article 4. Rémunération du GIP pour les interventions réalisées par le centre de santé de Ma Région

Le médecin du centre de santé intervient 8 demi-journées par an dans la limite de 11 demi-journées. Un planning prévisionnel annuel des visites sera communiqué au coordonnateur administratif du centre de santé (cf annexe 2).

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement en tant que référent santé et accueil inclusif, le médecin du centre de santé peut recevoir des appels téléphoniques de l'équipe de l'établissement aux heures d'ouverture du centre pour réaliser de la téléexpertise.

Le médecin intervenant à titre informatif et d'accompagnement, ne réalise pas de prescriptions mais fait de la consultation préventive.

Un temps de réunion est prévu une fois par mois entre le médecin du centre de Ma région et l'équipe de l'établissement.

Un forfait d'un montant de 263,50 € est applicable pour une ½ journée.

Exemple mode de calcul forfait pour une ½ journée de 3h :

Le montant moyen d'une consultation est de 26,50€ (entre 90% de consultations à 26,50€ et 10% de consultations à 36,50€). Avec une moyenne de 9 consultations par demi-journée, de 3 consultations par heure et des frais kilométriques évalués à 16€ en moyenne, le forfait est égal à un montant de 263,50€.

L'état récapitulatif des interventions (cf annexe 3) sera transmis chaque année, à la date anniversaire du contrat, au siège du GIP Ma santé Ma Région pour émission de l'avis de sommes à payer.

Article 5. Durée de la convention

La convention prend effet le [...] /ou à la date de signature. Elle est conclue pour une durée de 1 an, renouvelable chaque année par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans le respect d'un préavis de 2 mois avant la date d'échéance annuelle de la convention envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Sous réserve de l'accord des parties, une résiliation anticipée peut être décidée en respectant un préavis de 2 mois.

Article 6. Résiliation de la convention et règlement des litiges

En cas de désaccord soulevé par l'interprétation du présent contrat ou par son exécution, les deux parties conviennent de soumettre leur différend à un conciliateur afin de trouver une solution à l'amiable. Le GIP et le directeur de l'établissement peuvent se faire assister par la personne de leur choix.

Ressort : Tribunal administratif de Toulouse

À l'issue de cette conciliation, il pourra être mis fin à la présente convention à l'initiative de l'une ou l'autre des parties sous réserve du respect d'un préavis de deux mois.

Article 7. Communication du contrat

Cette convention, conclue en application de l'article R. 4127-83 du code de la santé publique (article 83 du code de déontologie médicale), sera communiquée, dans le mois qui suit sa signature, par le GIP, au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins concerné par le centre de santé de Ma Région auquel est rattaché le médecin référent santé et accueil inclusif. Elle est également communiquée à l'équipe médicale du centre de santé de Ma Région pour mise en application.

Fait à Toulouse, le

(En 2 exemplaires originaux)

Le Représentant légal de l'établissement

François ARCANGELI

La Directrice Générale du GIP Ma Santé, Ma Région

Sophie DEJOUX

Annexe 1 : Procédure convention entre GIP et établissement accueillant des enfants de moins de 6 ans

- 1- Mise en place de la convention portant sur les conditions d'intervention des médecins salariés du GIP Ma santé Ma Région, en tant que médecins référents santé et accueil inclusif en établissement accueillant des enfants de moins de 6 ans (crèche, halte-garderie, jardin d'enfants, structure multi accueil).
- 2- Adoption de la convention par mise à signature des deux parties.
- 3- Tableau de suivi annuel des consultations des médecins du centre de santé de Ma Région en établissement accueillant des enfants de moins de 6 ans avec à compléter/signer : cf annexe 2 (modèle fourni par le GIP).
- 4- Transmission par la secrétaire du centre de santé de Ma Région du tableau de synthèse annuelle (annexe 3) au siège du GIP Ma santé Ma Région, pour émission avis de sommes à payer.
- 5- Paiement par l'établissement par virement sur le compte du GIP Ma santé Ma Région, du montant des forfaits prévus dans la convention, à date d'échéance annuelle.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-36

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 1	
			Objet : Motion pour le bureau de Poste de Salies-du-Salat

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 031-200073146-20240411-D2024_03_36-DE



Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

La direction de la Poste a décidé de modifier les horaires du bureau de Poste de Salies-du-Salat, en réduisant l'amplitude quotidienne de 30 mn, ce qui entraîne aussi la réduction des salariés affectés sur ce bureau de Poste.

Cette modification dégrade encore le service rendu au public, ainsi qu'aux collectivités locales puisque c'est aussi le seul bureau de Poste à accepter les dépôts des régies.

Les élus communautaires souhaitent le maintien des horaires actuels du lundi au samedi.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2024-03-37

Nombre			Séance du : 11 avril 2024
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 10 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Motion pour le lycée Paul Mathou de Gourdan Polignan

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Alain FURCY (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich), René ERTLEN (Touille) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Gino ALTISSIMO (Auzas), Eveline SAINT-PAUL, Jean-François CIMOLINO, Josiane BARRERE (Razecueillé), Joël HERNANDO (Rouède) et Annie DUZAC (Sepx).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Michelle ROUX (Arguenos) a donné procuration à André ESPARBES, Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Gilles FAVAREL, Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous) a donné procuration à Eveline SAINT-PAUL, Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) a donné procuration à Robert MARTIN, Frédéric LAVAIL (Le Fréchet) a donné procuration à Brigitte Segard, Michel MASQUERE (Mane) donné procuration à Alain FURCY, Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à François ARCANGELI, Martine REY (Roquefort-sur-Garonne) a donné procuration à Maryse MOURLAN et Claudette ARJO (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

Absents excusés :

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Jean-Pierre MARE (Francazal), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), Cédric LABARRE (Arguenos), Martine FARINE (Cazaunous), Alexandre GRACIA (Herran) et André FIDANZA (Le Fréchet).

* * *

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.



Monsieur Raoul RASPEAU est désigné secrétaire de séance.

Les enseignants du lycée Paul Mathou de Gourdan Polignan ont décidé de faire un courrier collectif aux familles, aux habitants et aux élus du Comminges suite à leur audience au Rectorat au sujet de la dotation globale horaire (DGH).

En effet, cette DGH communiquée en janvier 2024 a connu une nette diminution, des postes d'enseignants vont être supprimés, ce qui entraîne en corollaire la suppression de plusieurs enseignements de spécialité. C'est donc la diversité des enseignements du lycée qui est mise à mal.

En février 2022, le conseil communautaire avait déjà soutenu la communauté éducative de ce même lycée contre le projet de fermeture de plusieurs sections. Une démarche similaire avait aussi été engagée à la même date pour éviter la fermeture du bac pro « gros œuvre » du lycée Aristide Bergès de Saint-Girons, démarches couronnées de succès.

La mobilisation des acteurs locaux, aux côtés des enseignants et des parents, est donc essentielle pour le maintien d'une offre diversifiée et adaptée aux territoires.

Les élus communautaires souhaitent le maintien des moyens de fonctionner au lycée Paul Mathou de Gourdan Polignan, permettant la diversité des enseignements du lycée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE, GARONNE, SALAT
Utilisateur : PAVAN Eva

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_03_05
Objet :	BS BP 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-11 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	031-200073146-20240411-D2024_03_05-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200073146-20240411-D2024_03_05-DE-1-1_0.xml	text/xml	834 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2024-03-05 - Finances - BS BP 2024.pdf Nom métier : 99_DE-031-200073146-20240411-D2024_03_05-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	610.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 avril 2024 à 13h47min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 avril 2024 à 13h47min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 avril 2024 à 13h47min49s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	18 avril 2024 à 13h47min57s	Reçu par le MI le 2024-04-18



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE, GARONNE, SALAT
Utilisateur : PAVAN Eva

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_03_06
Objet :	BS ZA Cap d'Arbon 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-11 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	031-200073146-20240411-D2024_03_06-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200073146-20240411-D2024_03_06-DE-1-1_0.xml	text/xml	846 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2024-03-06 - Finances - BS ZA Cap d'Arbon 2024.pdf Nom métier : 99_DE-031-200073146-20240411-D2024_03_06-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	392.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 avril 2024 à 13h48min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 avril 2024 à 13h48min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 avril 2024 à 13h48min16s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	18 avril 2024 à 13h48min18s	Reçu par le MI le 2024-04-18



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE, GARONNE, SALAT
Utilisateur : PAVAN Eva

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_03_07
Objet :	BS ZA Montsaunes 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-11 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	031-200073146-20240411-D2024_03_07-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200073146-20240411-D2024_03_07-DE-1-1_0.xml	text/xml	845 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2024-03-07 - Finances - BS ZA Montsaunes 2024.pdf Nom métier : 99_DE-031-200073146-20240411-D2024_03_07-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	392.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 avril 2024 à 13h48min32s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 avril 2024 à 13h48min33s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 avril 2024 à 13h48min33s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	18 avril 2024 à 13h48min37s	Reçu par le MI le 2024-04-18



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE, GARONNE, SALAT
Utilisateur : PAVAN Eva

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_03_08
Objet :	BS BA SAAD 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-11 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	031-200073146-20240411-D2024_03_08-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200073146-20240411-D2024_03_08-DE-1-1_0.xml	text/xml	839 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2024-03-08 - Finances - BS BA SAAD 2024.pdf Nom métier : 99_DE-031-200073146-20240411-D2024_03_08-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	80.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 avril 2024 à 13h48min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 avril 2024 à 13h48min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 avril 2024 à 13h48min48s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	18 avril 2024 à 13h48min58s	Reçu par le MI le 2024-04-18



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE, GARONNE, SALAT
Utilisateur : PAVAN Eva

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_03_09
Objet :	BS BA SSIAD 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-11 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	031-200073146-20240411-D2024_03_09-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200073146-20240411-D2024_03_09-DE-1-1_0.xml	text/xml	840 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2024-03-09 - Finances - BS BA SSIAD 2024.pdf Nom métier : 99_DE-031-200073146-20240411-D2024_03_09-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	80.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 avril 2024 à 13h49min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 avril 2024 à 13h49min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 avril 2024 à 13h49min06s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	18 avril 2024 à 13h49min08s	Reçu par le MI le 2024-04-18



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE, GARONNE, SALAT
Utilisateur : PAVAN Eva

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_03_10
Objet :	BS BA TAD 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-11 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	031-200073146-20240411-D2024_03_10-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200073146-20240411-D2024_03_10-DE-1-1_0.xml	text/xml	838 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2024-03-10 - Finances - BS BA TAD 2024.pdf Nom métier : 99_DE-031-200073146-20240411-D2024_03_10-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	183.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 avril 2024 à 13h49min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 avril 2024 à 13h49min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 avril 2024 à 13h49min20s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	18 avril 2024 à 13h49min29s	Reçu par le MI le 2024-04-18

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 715 CC CAGIRE GARONNE SALAT

Bases exonérées sur délibération : 0

Bases écrêtées plafonnement TEOM : 74 637

Coefficient : 3.00

Bases définitives de l'année précédente : 21 267 970

Bases prévisionnelles d'imposition : 22 131 396

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

=====

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 ZONE 1	20 451 669	11%	2 249 684
02 ZONE 2	134 186	10,80%	14 492
03 ZONE 3	665 560	10,60%	70 549
04 ZONE 4	161 210	9,93%	16 008
05 ZONE 5	298 596	10,62%	31 711
06 ZONE 6	84 648	10,63%	8 998
07 ZONE 7	335 527	10,85%	36 405

A TOULOUSE, le 15 mars 2024

Le Directeur Régional des Finances Publiques,

HUGUES PERRIN

A , le

Le Préfet,

A , le

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CAGIRE GARONNE SALAT
Av du Comminges - 31260 MAIR
Tel. 05.61.98.49.30

Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024
Publié le



ID : 031-200073146-20240411-DANNEXETEOM-AU

ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 715 CC CAGIRE GARONNE SALAT 1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
02 ZONE 2 03 ZONE 3 04 ZONE 4 05 ZONE 5 06 ZONE 6 07 ZONE 7	457 ROQUEFORT SUR GARONNE	P	922 493
	461 ROUEDE	P	289 518
	503 SAINT MARTORY	P	1 322 454
	504 SAINT MEDARD	P	256 098
	521 SALEICH	P	394 958
	523 SALLIES DU SALAT	P	2 751 062
	545 SEPX	P	240 125
	550 SOUEICH	P	671 683
	554 TOUILLE	P	344 745
	562 URAU	P	164 073
	591 ESCOULIS	P	86 351
	014 ARGUENOS	P	134 186
	020 ASPET	RA	665 560
	020 ASPET	RB	161 210
	245 JUZET D IZAUT	P	298 596
	348 MONCAUP	P	84 648
	544 SENGOUAGNET	P	335 527



Liste des bases écriétées par commune au titre du plafonnement TEOM

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 715 CC CAGIRE GARONNE SALAT

Code	Libellé	VLM TEOM	Base écriétée
011	AREAS	2 795	0
012	ARBON	2 452	803
014	ARGUENOS	2 425	1 058
018	ARNAUD GUILHEM	3 329	6 630
020	ASPET	3 025	9 715
030	AUSSEING	3 149	0
034	AUZAS	3 444	1 214
050	BEAUCHALOT	3 988	1 303
059	BELBEZE EN COMMINGES	2 905	843
095	CABANAC CAZAUX	3 362	0
110	CASSAGNE	4 022	0
112	CASTAGNEDE	3 517	0
114	CASTELBIAGUE	3 922	704
124	CASTILLON DE ST MARTORY	3 276	0
131	CAZAUNOUS	2 571	0
140	CHEIN DESSUS	2 784	0
155	COURRET	2 972	0
167	ENCAUSSE LES THERMES	3 695	0
174	ESTADENS	2 999	1 044
183	FIGAROL	3 794	0
191	FOUGARON	2 341	0
195	FRANCAZAL	2 288	0
198	LE FRECHET	3 700	0
208	GANTIES	3 123	1 714
236	HERRAN	2 217	0
237	HIS	3 611	1 241
241	IZAUT DE L HOTEL	3 248	281
245	JUZET D IZAUT	3 025	1 385
260	LAFFITE TOUPIERE	3 404	0
296	LESTELLE DE ST MARTORY	3 367	0
314	MANCIOUX	3 636	0
315	MANE	3 767	84
321	MARSOULAS	3 486	0
336	MAZERES SUR SALAT	3 949	2 624
342	MILHAS	2 088	0
348	MONCAUP	2 708	0
357	MONTASTRUC DE SALIES	2 969	0
372	MONTESPAN	3 662	0
376	MONTGAILLARD DE SALIES	2 765	678
391	MONTSAUNES	3 890	0

Liste des bases écri tes par commune au titre du plafonnement TEOM

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 715 CC CAGIRE GARONNE SALAT

Code	Libell�	VLM TEOM	Base �critee
431	PORTET D'ASPET	1 719	0
440	PROUPIARY	3 528	0
447	RAZECUEILLE	1 723	0
457	ROQUEFORT SUR GARONNE	3 809	0
461	ROUEDE	3 070	1 418
503	SAINT MARTORY	3 694	12 371
504	SAINT MEDARD	3 663	0
521	SALEICH	3 272	204
523	SALIES DU SALAT	3 194	22 341
544	SENGOUAGNET	2 573	4 373
545	SEPX	3 628	0
550	SOUEICH	3 652	74
554	TOUILLE	3 960	2 535
562	URAU	3 035	0
591	ESCOULIS	2 698	0

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le



ID : 031-200073146-20240411-DANNEXETEOM-AU